



ACTE REGLEMENTAIRE N° 2005 - 17 DU 13 DECEMBRE 2005
Echange d'informations avec l'ANPE
(dossier CNIL n° 1.128.044)

Le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,

Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu l'avis n° 1.128.044 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 16 novembre 2005,

DECIDE :

Article 1er :

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) va fournir à l'ANPE des données nominatives afin de lui permettre d'évaluer l'impact financier des dispositions prises dans le cadre d'une nouvelle disposition.

Article 2 :

Finalité

Les informations fournies à l'ANPE vont lui permettre :

- d'effectuer la reconstitution individuelle des droits de ses agents acquis au titre de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés,
- d'évaluer l'impact de la nouvelle décision sur le montant de l'engagement financier au titre du régime fermé et des nouveaux capitaux qui devront être constitués pour y faire face.

Article 3 :

Catégories d'informations traitées et destinataire

Le fichier remis à l'ANPE contient les informations suivantes :

- Identité : NIR, nom patronymique, prénoms.
- Carrières : Cumul par année des salaires bruts plafonnés au régime général, nombre de trimestres validés par année tous régimes confondus (maximum 4).

Article 4 :

Durée de conservation

La durée de conservation des données traitées est de 3 mois pour incidents techniques.

Article 5 :

Droits d'accès - de rectification – d'opposition

- Population : Agent ANPE en activité résidant en France.
- Information préalable des personnes : la Direction de l'ANPE se chargera d'informer ses agents de la mise en œuvre du traitement et de l'exercice de leurs droits.

Article 6 :

Publication

La présente décision sera publiée sur le site web de la CNAV « www.cnav.fr » rubrique Etudes et documentation / Actes réglementaires CNIL et par voie d'affichage dans les locaux d'accueil du siège de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, des Caisses Régionales gestionnaires du risque vieillesse et des Caisses Générales de Sécurité Sociale.

LE DIRECTEUR



Patrick HERMANGE

Paris, le 13 décembre 2005

**LISTE DES CAISSES REGIONALES
DE LA SECURITE SOCIALE**

Au niveau national

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE 110, avenue de Flandre 75951 PARIS CEDEX 19 ☎ : 01 55 45 50 00	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE 15, avenue Louis Jouhanneau - BP 7266 37072 TOURS CEDEX 2 ☎ : 02 47 88 73 11
---	---

Au niveau régional

REGION AQUITAINE 80 avenue de la Jallère - Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05 56.11.64.00	REGION AUVERGNE Cité administrative - Rue Pélissier 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 ☎ : 04 73.42.82.00	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE 38 rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX ☎ : 03 80.70.50.50
CRAM DE BRETAGNE 236, rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9 ☎ : 02 99.26.74.74	REGION CENTRE 30 Boulevard Jean-Jaurès 45033 ORLEANS CEDEX 01 ☎ : 02 38.81.50.00	REGION CENTRE-OUEST 37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES CEDEX ☎ : 05 55.45.38.00
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON 29 Cours Gambetta 34068 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04 67.69.69.00	REGION MIDI-PYRENEES 2, rue Georges-Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX ☎ : 05 62.14.28.28	REGION NORD-EST 81 à 85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX ☎ : 03 83.34.49.49
REGION NORD-PICARDIE 11 Allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ☎ : 03 20.05.61.61	REGION NORMANDIE Avenue du grand Cours, 2022 X 76028 ROUEN CEDEX ☎ : 02 35.03.45.45	REGION PAYS DE LA LOIRE 2, place de Bretagne - BP 93405 44034 NANTES CEDEX 1 ☎ : 02 51 72 82 92
REGION RHONE-ALPES 35 rue Maurice Flandin 69436 LYON CEDEX 03 ☎ : 04 72.91 91 91	REGION SUD-EST 35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20 ☎ : 04 91.85.85.00	REGION ALSACE-MOSELLE - CRAV 36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX 1 ☎ : 03 88.65.20.21

Au niveau des DOM

GUADELOUPE Caisse Générale de Sécurité Sociale Quartier de l'Hôtel de ville - B.P. 486 97159 POINTE-A-PITRE CEDEX	GUYANE Caisse Générale de Sécurité Sociale Espace Turenne-Radamonthe - Route de Raban - B.P. 7015 97307 CAYENNE CEDEX
MARTINIQUE Caisse Générale de la Sécurité Sociale Place d'Armes 97210 LAMENTIN CEDEX 2	REUNION Caisse Générale de Sécurité Sociale 4, boulevard Doret 97704 ST DENIS Messag. CEDEX 9